



Wendel annonce la réalisation de la vente de 5,3% du capital de Saint-

% du capital de Saint-Gobain

**Rachat par Saint-Gobain une partie des titres
dans le placement**

**Émission simultanée d 500
Saint-Gobain avec une prime de 35 % au-dessus du prix de cession retenu dans le cadre de la**

Plein soutien à la stratégie de Saint-Gobain réaffirmé par Wendel

Wendel annonce le succès de la cession de 5,3% du capital de Saint-Gobain et l'émission simultanée d'une obligation échangeable en actions Saint-Gobain.

Wendel a réalisé la cession de 30 millions d'actions Saint-Gobain, pour un montant d'environ 1,2 milliard d'euros.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Saint-Gobain a participé au placement en se portant acquéreur d'un total de 10 millions de titres.

Après ajustement de sa participation et annulation future des titres rachetés par Saint-Gobain, Wendel détiendra environ 6,4% du capital et environ 11,1% des droits de vote de Saint-Gobain. Ce niveau de détention permettra à Wendel de demeurer un actionnaire significatif de Saint-Gobain dans le cadre des accords de gouvernance existants.

Simultanément, Wendel a émis avec succès environ 500 millions d'euros d'obligations échangeables en titres Saint-Gobain.

Les obligations d'une maturité de 3,2 ans et sont assorties d'une prime d'échange de 35 % par rapport au prix du placement, correspondant à un prix d'échange de 51,98 euros par action Saint-Gobain.

Elles seront émises au par le 12 mai 2016 et remboursées au pair le 31 juillet 2019 (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré).

L'émission, sursouscrite plus de 2

LE PRESENT COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, TRANSMIS OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-EN AUSTRALIE, AU CANADA ET AU JAPON.

Caractéristiques-

-Gobain :

Montant total de l'émission	500 M€
Maturité	31 juillet 2019

LE PRESENT COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, TRANSMIS OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-EN AUSTRALIE, AU CANADA ET AU JAPON.

Avertissement :

LE PRESENT COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, TRANSMIS OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-